



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4061297

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 9675
N/REF : 2/06/2024 1H00 C:020665 I:23720
V/REF : Contrat N°009675 du 10/04/2014

SDC 'Villa Roma'
C/O J.P. GOUDARD & J.COULARD
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

IMMEUBLE : VILLA ROMA
53/55, RUE CENTRALE
69290 CRAPONNE

Vaulx en Velin, le 26 Juin 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 53 - DANS LE PARKING SOUTERRAIN ET APRES LA BARRIERE DU PARKING
EXTERIEUR - CONTACTER MR GERARD (PRESIDENT DE COPROPRIETE) - TEL.
06 09760617

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. J. COULARD

ENTRETIEN DE 3 POMPES SITUEES DANS 2 FOSSES DE RELEVAGE

2 FOIS L'AN

(HORS NETTOYAGE/POMPAGE DES FOSSES)

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mai de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1' - ICHTrev-TS1}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2024

Prix de base du contrat : 240,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 07/2013 Valeur : 112,0
Mois de l'indice de révision : 03/2024 Valeur : 138,9



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4061297

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien 3 pompes - 2 fosses relevage	2/AN	286,56	286,56
TOTAL H.T.				286,56
T.V.A. a 10,00%				28,65
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>315,21</u>

Valeur en votre reglement au 31 Juillet 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.